

ASSEMBLÉE NATIONALE
12 mai 2016

JUSTICE DU XXIÈME SIÈCLE - (N° 3726)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 344

présenté par
M. Clément et M. Le Bouillonnet

ARTICLE 11

À la quatrième phrase de l'alinéa 3, substituer aux mots :

« ce dernier »

les mots :

« le président du tribunal de grande instance ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.